

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 26 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 20 NOVEMBRE 2025
Date d'affichage : 21 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + GLORIA D. + BUONGIORNO G + CHATELLAIN J. + CASABIANCA M. + BOCQUILLION R. + GARCIA M.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint, qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + MAYEUX M., 3ème Adjointe + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + CLOSSE E. + PERNAK C. qui donne pouvoir à GIRARD J.C. + KRYSZTOF J. + DELBECQ D.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme PERTOLDI C.

Délibération N° 2025-06-05

OBJET

**Création de trois postes
Modification du tableau des effectifs**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Le Maire propose à l'Assemblée :

- La création de deux emplois d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet ;
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet ;

Les postes seront pourvus à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix « POUR »),

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter les propositions de Monsieur le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 27/11/2025
Publiée ou notifiée le 01/12/2025
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,




Pour extrait conforme,

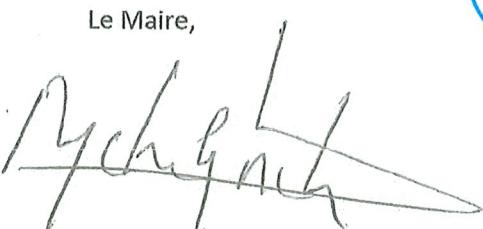
La secrétaire de séance,



Claudine PERTOLDI



Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK